

**DIRECTION DE LA COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT
COMITE D'AIDE AU DEVELOPPEMENT**

Communiqué de la Réunion à haut niveau du CAD de 2012

Ce document est disponible en format PDF uniquement.

JT03562884

COMMUNIQUÉ DE LA RÉUNION À HAUT NIVEAU DU CAD DE 2012

1. Le Comité d'aide au développement (CAD) s'est réuni au niveau ministériel à Marlborough House, à Londres, les 4 et 5 décembre 2012, sous les auspices du Gouvernement du Royaume-Uni. Au nombre des participants figuraient les membres du CAD et de l'OCDE, le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres représentants des Nations Unies, la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement et la Banque interaméricaine de développement, ainsi que les coprésidentes du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement. Des représentants de haut rang invités venant de l'Afrique du Sud, du Brésil, de la Chine, de l'Inde et de l'Indonésie étaient également présents en qualité d'observateurs à la réunion.

2. Les gouvernements participants se sont réunis dans le contexte d'une situation mondiale qui évolue à vive allure. Ils ont pris acte des avancées incontestables réalisées sur le front du développement au cours des vingt dernières années : la pauvreté absolue a diminué de moitié, et des progrès ont été accomplis au regard de l'ensemble des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). La croissance économique a été un facteur déterminant de la réduction de la pauvreté absolue, des réussites obtenues par maints pays émergents et de la reprise économique dans de nombreuses régions en développement. S'il faut porter au crédit des investissements dédiés à l'aide publique au développement (APD) une part des progrès constatés, les gouvernements participants ont pris acte du rôle charnière joué par les partenariats qui avaient été mis en place au service de la coopération pour le développement et par l'échange interactif de l'information et de l'expérience. Des défis colossaux subsistent néanmoins. Quelque 1.4 milliard d'êtres humains sont aux prises avec la pauvreté absolue, l'insécurité alimentaire touche 850 millions de personnes et 1.3 milliard des habitants du globe – dont un grand nombre de femmes – n'ont pas accès à l'électricité. Les inégalités sociales se creusent dans tous les pays – aussi bien développés qu'émergents ou en développement – et constituent une source de préoccupation grandissante eu égard aux risques qu'elles font peser sur la stabilité sociale, politique et économique.

3. Les gouvernements participants sont conscients des menaces importantes qui planent. La population mondiale atteindra 9 milliards d'habitants en 2050, ce qui, conjugué à l'évolution des modes de consommation, nécessitera, selon les estimations, une augmentation de 70 % de la production alimentaire d'ici 2050. Dans le même laps de temps, le PIB mondial pourrait quadrupler. Sur la base des tendances et des politiques actuelles, on peut s'attendre à une hausse de 80 % de la consommation d'énergie primaire qui aura des effets sur le changement climatique et, par voie de conséquence, sur la santé, la gestion de l'eau, la sécurité alimentaire, et les perspectives de réduction de la pauvreté dans le monde – ainsi que sur la préservation du capital naturel des générations futures. Le développement durable et de croissance verte sont des axes stratégiques essentiels pour faire face à ces défis, et les gouvernements participants ont salué l'engagement pris à la conférence de Rio+20 d'intégrer des objectifs de développement durable dans le programme d'action post-2015.

4. Enfin, les gouvernements participants ont pris acte des transformations irrévocables qu'a subies le paysage de la coopération pour le développement. Le basculement de la richesse mondiale brouille l'ancienne dichotomie entre le Nord et le Sud. La coopération entre les partenaires Sud-Sud, de même que la coopération triangulaire, vient en complément de la coopération Nord-Sud, ce qui élargit le champ d'action, la portée et l'efficacité du système international d'aide au développement. De la même manière, la société civile et le secteur privé jouent un rôle de plus en plus important en tant que partenaires de la coopération pour le développement.

5. Face à ces défis et à ces opportunités, un nouveau partenariat mondial ambitieux a été mis en place. Le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement lancé à Busan pourrait tracer la voie en réunissant au sein d'une même tribune et sur un pied d'égalité des partenaires partageant les mêmes principes et ayant souscrit des engagements différenciés, mais bien définis. Ce partenariat permettra à l'ensemble des fournisseurs de coopération pour le développement et des partenaires de se concentrer sur les résultats obtenus au niveau des pays à l'appui d'objectifs aussi bien nationaux que mondiaux. Pendant trop longtemps, un manque de coordination, la fragmentation des efforts et le non-respect de l'appropriation par les pays concernés ont fait obstacle à la réalisation des objectifs que toutes les parties se sont engagées à atteindre. Le Partenariat mondial offre à la communauté internationale un espace de dialogue où débattre de ces questions entre partenaires à part entière faisant jeu égal.

6. Les gouvernements participants se sont engagés à s'efforcer de relier les différentes thématiques sur lesquelles porte leur action – OMD, financement du développement, efficacité du développement et cohérence des politiques au service du développement – et d'assurer par là même que ces éléments essentiels concourent en plus étroite concordance à servir la cause du développement. Ils ont reconnu que ce programme élargi associe un plus vaste ensemble de partenaires pouvant contribuer de diverses manières aux progrès du développement.

7. Les gouvernements participants ont pris acte de ce que la communauté internationale se trouve à un tournant historique. Les travaux relatifs aux objectifs de développement pour l'après-2015 détermineront la nature de la coopération pour le développement pour les années qui viennent. L'ordre du jour de la réunion a donné lieu à des points d'information de la part de membres du Panel de haut niveau des Nations Unies sur le programme de développement pour l'après-2015 – et leurs contributions ont apporté aux gouvernements participants des éclairages précieux. Les Coprésidentes du nouveau Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement ont également pris part à un échange de vues constructif. Enfin, les gouvernements participants ont engagé une réflexion prospective sur le financement du développement et sur l'importance des flux d'APD et des autres apports ayant une incidence sur le développement. Ils ont exprimé les points de vue exposés ci-après et se sont entendus sur les prochaines étapes pour chacun de ces thèmes importants.

Les objectifs de développement post-2015

8. Les gouvernements participants se sont engagés à garder le cap sur la réalisation des OMD. Ces objectifs de développement sans équivalent ont rallié la communauté mondiale autour d'une vision commune qui a marqué de son empreinte la vie de centaines de millions d'individus. La définition d'un programme d'action commun pour le développement à l'échelle mondiale a été un vecteur d'une grande puissance qui a permis de galvaniser le soutien, de mobiliser des ressources, de cibler l'effort consenti et de rendre possible une évaluation des progrès.

9. Pour l'avenir, les gouvernements participants sont convenus de :

- concentrer leurs efforts sur la réalisation des OMD à l'horizon 2015, et d'œuvrer de concert avec les partenaires et les nouveaux fournisseurs de coopération pour le développement en vue de renforcer l'efficacité, d'améliorer la coordination des activités de développement et de déployer des méthodes novatrices à l'appui de ces objectifs.
- soutenir résolument le Panel de haut niveau et le processus conduit par les Nations Unies pour définir les objectifs qui succéderont aux OMD ainsi qu'un cadre autour duquel la communauté mondiale pourra s'unir. Ce processus devrait inclure l'ensemble des partenaires, et ne pas être dicté par les donateurs. Les gouvernements participants ont été grandement encouragés à prendre acte de la participation active à cette entreprise de toutes les régions et des divers acteurs, appartenant ou non au secteur public. Ils ont exprimé leur soutien à des objectifs qui auraient pour effet d'élargir et d'amplifier l'impact global sur le développement de l'ensemble d'objectifs actuels, notamment des cibles quantifiables pour le partenariat mondial telles qu'énoncées dans l'OMD n°8.

- reconnaître que les objectifs mondiaux ont joué un rôle décisif dans la mise en place d'un programme d'action commun pour le développement bâti autour du principe de la redevabilité, et que les objectifs nationaux devraient être le fait de tous les membres de la société et refléter le contexte propre à chaque pays, son stade de développement et les besoins particuliers de la société tels qu'ils ressortent grâce à la pleine participation des citoyens.
- reconnaître à quel point il importe de soutenir des objectifs renforcés pour l'avenir. Les gouvernements participants ont insisté sur le caractère central de la lutte contre la pauvreté, nombre d'entre eux ayant fait part de leur soutien en faveur de son éradication. Ils ont exprimé leur préoccupation face au constat de l'aggravation des inégalités, et pris acte de la spécificité des besoins des États fragiles.
- soutenir, conformément à l'accord conclu à la Conférence des Nations Unies de Rio+20 sur le développement durable, la pleine intégration de la dimension durabilité dans le nouvel ensemble d'objectifs, qui est essentielle quel que soit le contexte de développement.
- souligner le fait que les principes des droits de l'homme seront importants dans l'élaboration de tout ensemble d'objectifs viables ainsi que des moyens déployés pour les atteindre. L'élaboration de ces objectifs devrait également tenir compte du rôle des institutions démocratiques, de la sécurité humaine, et faire référence à la qualité de vie, en complément des critères de mesure classiques fondés sur le calcul du revenu national.
- exprimer l'espoir que, comme ceux qui les auront précédés, les futurs objectifs seront clairement définis, réalistes, politiquement marquants et quantifiables.

10. Les membres du CAD, et les autres membres de l'OCDE, sont prêts à contribuer au processus d'élaboration du cadre de développement pour l'après-2015, et se félicitent de la proposition formulée par le Secrétaire général de l'OCDE de partager les connaissances et le savoir-faire de l'Organisation avec le Panel de haut niveau des Nations Unies et les Nations Unies dans ses domaines de compétence reconnus, conformément à la Stratégie de l'OCDE pour le développement telle qu'avalisée par les Ministres en mai 2012.

Le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement

11. Les gouvernements participants ont accueilli avec enthousiasme la création du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement. Ce Partenariat ouvre de multiples perspectives en offrant un nouvel « espace » où tous les partenaires pourront étudier ensemble l'efficacité de leurs efforts dans l'optique d'obtenir des résultats tangibles au regard du développement, de faire apparaître les complémentarités entre les modalités de coopération Sud-Sud et Nord-Sud et de mettre l'accent sur les résultats, l'amélioration de la transparence et une meilleure appropriation locale au niveau des pays. Le Partenariat mondial se veut un cadre propice à l'apprentissage, à l'échange, à la réforme et à la transformation.

12. Les membres du CAD ont fait le point sur la réalisation des engagements qu'ils avaient souscrits et qui doivent être atteints d'ici la fin 2012. Les efforts engagés doivent être accélérés et approfondis afin de donner pleinement corps aux grandes priorités convenues à Busan, à savoir notamment la transparence, le déliement et la prévisibilité au niveau des pays. Des engagements collectifs relatifs aux pays sous-aidés et à la prolifération des canaux multilatéraux ont également été passés en revue.

13. Les gouvernements participants représentant plusieurs des « parties » au Partenariat ont offert leur soutien sous les formes suivantes :

- Dans le contexte du nouveau Partenariat mondial, les gouvernements participants poursuivront leurs efforts pour être à l'écoute – les uns des autres, et des autres fournisseurs de coopération pour le développement, de la société civile, du secteur privé, des parlementaires, des fonds mondiaux et institutions philanthropiques, et des citoyens – afin d'engager un dialogue sur le programme d'action commun à l'appui du développement.

- Les gouvernements participants sont convenus que le Partenariat mondial devrait être un lieu de réflexion sur la nature de la coopération pour le développement, devant permettre d'évaluer non seulement les priorités retenues à l'appui de l'efficacité, mais également les politiques publiques de portée plus vaste qui sont source d'incohérences lorsqu'elles compromettent les efforts de développement entrepris dans différents secteurs.
- Les contributions de la coopération Sud-Sud ont été saluées et les gouvernements participants se sont accordés sur le fait que le Partenariat a une fonction importante d'apprentissage mutuel. Ils ont noté qu'un grand nombre de projets de coopération triangulaire sont en cours dans maints pays, et sont convenus d'engager un dialogue stratégique sur ces initiatives.
- La contribution la plus significative à long terme du Partenariat mondial sera le renforcement des relations au profit d'une coopération pour le développement efficace. Il a été admis que le renforcement des relations conduirait à une plus grande coordination et à une évolution des comportements au niveau des pays, à de meilleurs résultats et à l'instauration d'un système plus rationnel de coopération pour le développement. Il a été reconnu que le processus exigera du temps et des efforts de la part de chaque partie au Partenariat. A l'évidence, les gouvernements participants sont pourtant déterminés à suivre cette voie. Parmi les actions concrètes, il conviendrait que le CAD s'applique à remédier aux obstacles qui freinent la réduction de la fragmentation, l'amélioration de la prévisibilité et le partage des connaissances avec d'autres acteurs autour de l'expérience apportée par la coopération triangulaire, dans l'esprit des principes de Busan. Les délégués à la Réunion à haut niveau du CAD sont également convenus de faire progresser les travaux de façon à mieux équilibrer et rationaliser la gestion conjointe et l'évaluation conjointe des risques avec les organismes multilatéraux.

14. Les Membres de l'OCDE ont réaffirmé une fois de plus leur volonté d'étudier les possibilités pour le CAD de devenir une plateforme mondiale plus inclusive pour la transparence dans le domaine de la coopération pour le développement, et de poursuivre les efforts engagés pour améliorer la prévisibilité des flux d'APD au niveau des pays, suivre les apports d'APD aux pays sous-aidés, et élaborer des principes visant à réduire la fragmentation de l'aide multilatérale au développement.

Financement du développement

15. Le Consensus de Monterrey de 2002 a établi la primauté des ressources nationales, l'impérieuse nécessité d'un environnement hospitalier propice à la promotion de la croissance et du développement et l'importance de toutes les ressources disponibles pour le financement du développement, tout en soulignant le rôle que peut jouer l'APD en tant que complément et catalyseur d'autres sources, tant privées que publiques, de financement du développement. Dans un contexte marqué par les transformations profondes du paysage du financement du développement qui se sont produites au cours des dernières décennies, les gouvernements participants :

- se sont accordés sur la nécessité d'explorer plus en profondeur les potentialités offertes par ce paysage de façon à mieux comprendre les relations existant entre les différents apports et types de financement ainsi que les modalités, les éléments contextuels et l'échelonnement de ces apports le plus susceptibles d'en optimiser l'impact.
- ont insisté sur le rôle stratégique de l'APD en tant que ressource essentielle pour le développement et reconnaissent que celle-ci peut avec profit être associée à d'autres apports et servir à mobiliser d'autres ressources.
- ont reconnu que les définitions et règles de notification approuvées à l'échelon international sont des facteurs importants pour la redevabilité.
- ont insisté sur le fait que les classifications et l'analyse du financement du développement devraient accorder une place grandissante à la nécessité de relier les moyens mis en œuvre aux résultats obtenus sans

pour autant perdre de vue l'objectif central de l'aide au développement qui est de faire reculer la pauvreté et de maintenir ou d'instaurer des services sociaux de base ainsi que la sécurité.

- sont convenus que le CAD est bien placé pour apporter son concours aux efforts visant à moderniser la mesure et le suivi du financement extérieur du développement consenti par ses membres et peut également apporter une contribution de fond aux discussions menées à l'échelle mondiale sur le cadre de financement du développement pour l'après-2015.
- ont salué les travaux du CAD visant – en coopération étroite avec l'ensemble des partenaires, en particulier les pays non membres du CAD – à établir des catégories et des méthodes statistiques devant permettre de prendre en compte tous les financements publics pertinents et de faciliter les notifications de tous les fournisseurs de coopération pour le développement, tant publics que privés.

16. Les gouvernements participants sont convaincus que l'APD revêt une importance primordiale en tant que source de financement extérieur pour un grand nombre de pays disposant de moyens limités qui sont encore assez loin d'atteindre leurs objectifs de développement. Conscients des enjeux économiques qui caractérisent le monde d'aujourd'hui, les gouvernements participants, y compris ceux qui avaient approuvé l'objectif de 0.7% du revenu national brut (RNB) fixé par les Nations Unies, ont confirmé leurs objectifs respectifs au titre de l'APD, et sont convenus de continuer de faire tout leur possible pour les atteindre. Le CAD a un rôle particulier à jouer en tant que garant de l'APD, tout comme des résultats qu'elle permet d'obtenir, en tant que témoin et défenseur de son utilisation, et en tant que protecteur de son intégrité comme mesure de référence.

17. Soucieux de veiller à ce que l'APD aille là où elle est le plus nécessaire et où elle peut avoir un effet catalyseur sur la mobilisation d'autres apports financiers, et soucieux aussi d'encourager la reddition de comptes, le CAD :

- élaborera une proposition portant sur une nouvelle mesure du soutien public total au développement.
- étudiera comment rendre compte du financement du développement à la fois sous l'angle de « l'effort des donateurs » et des « bénéficiaires pour les destinataires ».
- s'efforcera de déterminer si de l'adoption éventuelle de nouvelles mesures du financement extérieur du développement (notamment de nouvelles méthodes de mesure de l'effort des donateurs) découle la nécessité de moderniser la notion d'APD.
- entreprendra ces travaux en étroite collaboration avec d'autres institutions internationales intéressées, en particulier les Nations Unies, ainsi qu'avec le FMI et la Banque mondiale, tout en associant d'autres parties à l'exercice. Un premier rapport devrait être achevé en 2013.

18. Les membres du CAD ont examiné la question de la notification des prêts consentis au titre de l'APD à la lumière des multiples points de vue exprimés quant à l'interprétation du « caractère concessionnel » en rapport avec ce type de prêt. Ils sont convenus d'un certain nombre de principes essentiels auxquels la mesure de l'APD devrait être conforme. Selon ces principes, la notification de l'APD devrait :

- se prêter à une évaluation critique du public ;
- éviter d'être à l'origine d'amples fluctuations des niveaux globaux d'APD ;
- être globalement compatible avec la façon dont la concessionnalité est définie dans le financement multilatéral du développement ;
- préserver la définition de l'APD, et se limiter à préciser l'interprétation de la nature des prêts pouvant être comptabilisés en tant qu'APD ;

- ne pas faire naître des notions selon lesquelles les dispositifs de prêts au titre de l'APD suivent une logique commerciale : cela englobe notamment le principe selon lequel les flux financiers au titre de remboursements devraient être réinvestis sous forme de ressources au service du développement.

19. Dans cet esprit, ils sont convenus :

- de veiller à la transparence en ce qui concerne les modalités des différents prêts relevant de l'APD ;
- d'assurer un traitement égal à tous les membres du CAD ;
- d'établir, aussi vite que possible, et en tout état de cause d'ici 2015, une définition quantitative claire du « caractère concessionnel », conforme aux conditions qui prévalent sur les marchés de capitaux ;
- de prendre acte de ce que les prêts à l'appui du développement consentis à des taux préférentiels – qu'ils revêtent un « caractère concessionnel » ou non selon une future définition post-2015 – apportent une contribution majeure au développement.

Composition et élargissement du CAD

20. Les membres du CAD ont invité les autres membres de l'OCDE à envisager de prendre des mesures en vue d'en faire partie et ont reconnu que leur participation avait enrichi ses travaux, ses discussions et sa vision en apportant de nouveaux éléments et perspectives intéressants. Cette participation a également renforcé les principes communs de coopération pour le développement que partagent l'ensemble des membres de l'OCDE. Ils ont formé le vœu d'accueillir de nouveaux membres avant longtemps et fait part de leur souhait que tous les membres de l'OCDE, les États membres de l'UE et les autres donateurs, actuels et futurs, finissent par rejoindre le Comité.

21. Les membres du CAD ont en outre réaffirmé l'invitation récemment adressée par le CAD à d'autres fournisseurs de coopération pour le développement à prendre part à un dialogue ouvert « sans conditions préalables... et sans imposer l'adhésion aux règles et normes [du CAD] ».